

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 février 2023

Référence
2023_013

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget eau et assainissement M49

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme Catherine BONY), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 du budget eau et assainissement M49

Date de la convocation
21 janvier 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'exercice 2022.

Date d'affichage
07 mars 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget eau et assainissement 2022,

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	165 778,20€	-	74 113,46 €	42 000,00 € 26 871,00 €	- 15 129,00 €	76 535,74 €
FONCT	27 034,17€		76 109,05 €			103 143,22 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 07 mars 2023

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et

Publication ou notification du :
07 mars 2023

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE : d'affecter la somme de 103 143.22 € à l'excédent reporté de fonctionnement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

